



Béziers, le 8 septembre 2021

À l'attention de Madame Elodie Rul, directrice de l'ALSH Martin Luther King et à l'attention de Monsieur Kamel Kaouss, directeur de l'ALSH Georges Brassens

(Copies à M. Karim Makouche, directeur de l'ALSH Albert Camus et à M. Damien Treand, directeur de l'ALSH Vaclav Havel)

Madame le Directrice, Monsieur le Directeur,

Notre association le COLBAC (COmité de Liaison Biterrois pour l'Abolition de la Corrida) et le collectif PROTEC (PROTégeons les Enfants des Corridas) ont été informés de la programmation de visites au musée taurin et aux arènes de Béziers, ainsi qu'à la manade Margé les 22, 29 septembre et 13 octobre prochains, en partenariat avec la Fédération des Clubs Taurins du Biterrois (FCTB).

Comme vous le savez, la corrida n'est pas un « loisir » comme un autre. C'est une pratique violente qui autorise des actes de cruauté envers un animal, actes délibérément infligés par des hommes à l'aide d'armes blanches (piques, harpons, épées et poignards) dans le but d'épuiser l'animal puis de le mettre à mort. L'agonie et la mort du taureau sont applaudies, sa souffrance totalement banalisée et ignorée.

Nous savons qu'au cours des sorties dont il est question, les enfants ne seront pas exposés à cette violence et qu'ils ne verront rien de cruel. Toutefois, comme au cours de l'été 2018¹, 2019² et 2020³, ils pourront assister à une démonstration de « tienta » et/ou de « toreo de salon » par les élèves de l'école taurine de Béziers. Cette tauromachie, passible de lourdes peines en France - hors 12 départements du sud - en raison de sa cruauté caractérisée, leur sera présentée comme une pratique naturelle, sublime, louable, respectant les animaux et la biodiversité.

¹ <http://lotauroge.canalblog.com/archives/2019/07/27/37525495.html>

² <http://lotauroge.canalblog.com/archives/2019/07/31/37534440.html>

³ <http://lotauroge.canalblog.com/archives/2020/07/17/38435101.html>

Car pour la Fédération des Clubs Taurins du Biterrois, partenaire de ces sorties, l'objectif est clairement d'initier les jeunes à la tauromachie :

- C'est dit de manière très explicite dans le dossier de demande de subvention municipale 2021 de la FCTB (cf Pièce Jointe): « Notre activité (...) est le développement vers la jeunesse en réalisant des journées au campo, **initiation avec les centres de loisirs biterrois**, musée, arènes » ; « **Nous souhaitons conquérir de nouveaux aficionados avec nos initiations dans les centres de loisirs** ».
- C'est mis en avant tout aussi explicitement sur les blogs taurins (cf. liens ci-dessus) : « **80 enfants (...) sont initiés aux premières notes du b.a.-ba de la tauromachie** » , « Une trentaine d'enfants de deux centres de loisirs de la ville de Béziers (ALSH) se sont rendus au domaine des Monteilles à **la découverte du monde du toro de combat** (...) il s'agit d'un cycle comprenant aussi la visite des arènes et du musée taurin de Béziers, (...) **une bonne démonstration taurine** sous les conseils de leurs deux professeurs Tomas Cerqueira et Cayetano Ortiz.»

Les accueils de loisirs comme les vôtres sont des structures de loisirs éducatifs ayant élaboré des objectifs éducatifs et un projet pédagogique. Le choix des activités proposées aux enfants s'inscrit dans ce projet. Selon l'article R227-24 du Code de l'action sociale et des familles, "le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils".

L'initiation à la tauromachie espagnole fait-elle partie de vos objectifs ? Les familles ont-elles été ou seront-elles correctement informées du contenu des sorties (film au musée, démonstration de tienta et toro de salon) et du but visé par votre partenaire, la FCTB ?

Nous souhaitons vous rappeler que :

1. Le rôle des acteurs éducatifs est de véhiculer des valeurs de compassion et de bienveillance. Les enfants devraient apprendre des adultes que les animaux sont des êtres sensibles. L'éducation devrait être un rempart à la violence et non une incitation à exercer de la violence sur autrui.
2. Vanter la tauromachie qui met à mort publiquement des animaux pour divertir, et l'élevage de taureaux destinés à être tués dans une arène au cours d'un spectacle - donc sans autre justification que le divertissement - enseigne aux enfants que la violence envers un animal peut être légitime et même louable, et que des questions d'esthétisme ou de tradition priment sur la vie d'un animal. Un collectif de médecins psychiatres et psychologues ⁴ démontre que cela est de nature à affecter le sens moral des enfants et leur capacité naturelle à éprouver de l'empathie. Or, le projet éducatif d'un accueil de loisirs doit prendre en compte les besoins psychologiques des mineurs (Art. R227-23 du Code de l'action sociale et des familles)

⁴ <https://www.collectif-prottec.fr/>

3. La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un cadre de référence pour tous les acteurs éducatifs. **Or, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU (18 experts de l'enfance) chargé de vérifier l'application de la CIDE, dans son rapport de janvier 2016, a exhorté la France à tenir les mineurs à l'écart de la tauromachie, en raison de sa violence et de l'effet préjudiciable sur leur bien-être mental et physique**⁵.

Ces éléments montrent que l'initiation à la tauromachie telle qu'elle est revendiquée par la FCTB au cours des sorties Visite du musée taurin, Visite des arènes et Visite de la manade que vous proposez aux familles, n'est pas conforme aux objectifs éducatifs attendus d'un ALSH et ne peut se justifier par l'intérêt des enfants.

Par ce courriel, Madame le Directrice, Monsieur le Directeur, nous vous demandons d'annuler les sorties au musée taurin et à la manade Margé. Quant à la visite des arènes, bâtiment incontournable du patrimoine de Béziers, elle doit se faire hors partenariat avec la Fédération des Clubs taurins du Biterrois, afin de ne pas répondre à la volonté d'initiation à la tauromachie, clairement exprimée par la FCTB.

Au-delà, nous vous demandons de ne plus cautionner la tauromachie dont l'abolition est souhaitée par 81 % des Français (récent sondage Ifop 2021 pour l'Alliance Anticorrída⁶) et d'en tenir les enfants de vos centres à l'écart, en conformité avec les recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Nous nous réservons le droit d'informer les familles sur la nature, le contenu, et l'objectif visé des sorties par le biais d'une distribution de tracts, ainsi que le ministère de la jeunesse dont une des missions est de veiller à la qualité éducative des accueils de loisirs.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Sophie Maffre-Baugé, présidente du COLBAC

Dr Martine Danaux, pédopsychiatre, membre du COLBAC et du collectif PROTEC

Dr Jean-Paul Richier, psychiatre, porte-parole du collectif PROTEC

⁵ <https://www.collectif-protec.fr/2016/02/le-comite-des-droits-de-l-enfant-se-prononce-contre-l-acces-des-mineurs-aux-corridas-en-france.html>

⁶ <https://allianceanticorrida.fr/actions/sondage-alternative-aux-corridas-alliance-anti-corrída-2021.php>